

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-98

Objet : Approbation d'une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre la Ville et l'Académie de Versailles

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoît CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBoucQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Approbation d'une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre la Ville et l'Académie de Versailles

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République notamment son article 103 indiquant que la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ;

Considérant que la commune de Trappes souhaite développer les actions d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de son territoire et notamment auprès du public enfance et jeunesse tout le long de leur parcours ;

Considérant la volonté partagée de l'Académie de Versailles et de la ville de Trappes d'engager un partenariat afin de mettre en œuvre une politique de développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) au bénéfice des élèves des écoles, des collèges et des lycées de la Commune, en liaison étroite avec les équipements culturels de la Ville ;

Considérant l'avis de la Commission Éducation, Culture, Jeunesse, Sports et Vie associative du 1^{er} octobre 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve la convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre la Ville et l'Académie de Versailles.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH
Maire de Trappes

